



Personnes concernées

Personnel intérimaire d'une ETT ayant un compte activé sur la plateforme PASI BTP®

- Toutes fonctions opérationnelles : chef d'équipe et compagnon.
- Métiers : BTP TCE.

Objectifs de la formation

Le PASI BTP® est une formation aux prérequis fondamentaux de la sécurité. Elle n'est en aucun cas une formation habilitante. Elle ne se substitue pas aux obligations réglementaires :

accueil, formation au poste de travail, formation renforcée... Le stagiaire formé devra être capable d'appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP

pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier. A l'issue de la formation, le stagiaire devrait être capable de :

- Connaître et identifier les risques principaux liés à son activité,
- Utiliser les moyens de prévention adaptés à sa tâche,
- Préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques en adoptant les bonnes postures de travail,
- S'approprier et respecter les règles pour progresser dans le métier en sécurité,
- Identifier son rôle et celui de chacun en prévention sur un chantier,
- Alerter sa hiérarchie face à une anomalie, une situation à risque, un incident, un accident (devoir d'alerte, droit de retrait); capacité à réagir...

Contexte

La sinistralité demeure importante parmi le personnel intérimaire missionné sur les chantiers de BTP. C'est pourquoi, un certain nombre d'entreprises ont mis en place, en partenariat avec des ETT, des dispositifs de formation afin d'assurer à leurs intérimaires une formation aux prérequis fondamentaux de la sécurité.

Contenu de la formation

RÈGLES DE VIE SUR CHANTIER

(Téléphone portable, alcools et drogues, hygiène, environnement, produits dangereux, panneaux signalétiques, pictogrammes...) + Affichages réglementaires (RI, Secours/SST, horaires...) et situation d'urgence (secours).

- Prendre connaissance des règles dès l'arrivée sur le site EPI de base : casque, gants, chaussures ou bottes sécurité, lunettes,
- Proscrire l'utilisation du téléphone portable au poste et la consommation de drogues ou alcools (RI),
- Utiliser et respecter les installations mises à disposition ; connaître et respecter les panneaux signalétiques, les étiquettes de produits dangereux et pictogrammes du chantier,
- Alerter ou faire alerter les secours et protéger la victime en cas d'accident. Repérer le point de rassemblement et les SST présents sur le chantier,
- Connaître son devoir d'alerte, son droit de retrait.

ÉNERGIES

(Electricité, gaz, air comprimé) – Sources / réseaux.

- Sources d'énergies sur le chantier et risques associés (électrisation, électrocution, explosion, intoxication par inhalation, fouet de câble...),
- Couleurs des grillages avertissements / réseaux = danger,
- Contrôles visuels de l'état des matériels et accessoires fournis par le chef,
- Pas d'interventions sans habilitation.

DÉPLACEMENT ET ACCÈS

(Circulations horizontales et verticales).

- Utiliser les zones de circulation identifiées sur le chantier ; les garder dégagées et respecter les zones de stockages ; signaler toute anomalie,
- Signaler aussi tout manque d'EPC, d'éclairage dans une circulation,
- Appliquer la règle des « 3 points d'appui nécessaires » lors des déplacements verticaux ENGINS & VÉHICULES





Interaction homme/machine.

- Pour conduire un engin, avoir impérativement une autorisation de conduite (aptitude médicale à la conduite à jour, la compétence, le CACES® ou équivalent, consignes spécifiques du chantier),
- Appliquer la règle des « 3 points d'appui nécessaires » pour éviter la torsion de cheville à la montée et descente des engins,
- Ne pas travailler et circuler à proximité d'un engin ou véhicule (respecter zone de balisage) risques des angles morts, de renversement d'engins,

•••

- S'assurer que le conducteur me voit...
- EPI spécifique : gilet haute visibilité.

HAUTEUR

Travaux et accès (platelage échafaudage, ...).

- Identification des différents matériels permettant le travail en hauteur : PIRL, platelage sur tour d'étaiement, échafaudage roulant et de pied, PEMP.
- Identification des matériels pour l'accès : escalier définitif, escalier de chantier (ex : ESCALIB), escalier pliable, tour escalier, échelle...
- Connaissance et présence des EPC au poste de travail en hauteur et moyens d'accès disponibles (pas d'échelle comme poste de travail),
- Interdiction de modifier tout équipement (échafaudage, platelage, garde-corps ...),
- Signaler à mon chef toute anomalie constatée,
- N'utiliser un échafaudage ou une plate-forme de travail que sur ordre de mon chef, après formation au poste; et dans ce cas respecter les accès, ne pas surcharger le plancher de travail et ne pas le modifier,
- Pas de montage, ni vérification d'échafaudages sans habilitation,
- Tout matériel doit être stabilisé,
- Règle des « 3 points d'appui nécessaires » lors des déplacements verticaux,
- Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques...) ENSEVELISSEMENT

(Travaux en fouilles, talus).

- Exemples d'éboulements et de systèmes de maintien des terres (illustrations),
- Ne descendre dans une fouille que sur ordre du chef,
- Utiliser un moyen d'accès sécurisé pour descendre en fouille,
- Ne jamais travailler dans une tranchée non blindée ou non talutée,
- Signaler à mon chef, toute découverte de grillages avertisseurs, réseaux, venues d'eau, odeur particulière (gaz, pollution, ...), fissuration de la paroi.

STABILISATION EN PHASE PROVISOIRE

Voiles banchés, préfabriqués, étaiement...) – risque d'écrasement et renversement.

- Exemples de matériels et de situations de travail (illustrations),
- Identifier un manquement grave de stabilisation en phase provisoire (pas de compas, ni étais stabilisateurs),
- Ne pas retirer ou modifier un équipement de stabilisation ou d'étaiement, sans ordre du chef,
- Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques...).

TRAVAUX À PROXIMITÉ DES VOIES DE CIRCULATION

(Risque de heurts par véhicules publics sur chaussée).

- Travailler uniquement dans l'emprise du chantier, en présence de la signalisation temporaire (panneaux, barrières, GBA...),
- EPI spécifique : gilet haute visibilité,
- Respecter les accès chantier / public mis en place.

OUTILLAGES ÉLECTROPORTATIFS

(Santé: risque bruit, poussières, ...).

- Connaître les risques liés à l'utilisation de ces outils considérés comme machines dangereuses : scie circulaire, perforateur, meuleuse et découpeuse thermique (à disque) sans oublier le risque poussières,
- Pas formé, pas toucher et avoir l'accord du chef pour utiliser le matériel,





- Porter les EPI spécifiques fournis par mon chef (anti-bruit, lunettes, gants, masque...),
- Savoir reconnaître un poste de travail en sécurité (exemple du cas du burineur/perforateur en hauteur ; exemple de table à découpe avec système d'aspiration à la source),
- Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques...). ÉLINGAGE
- Connaître uniquement les risques : pas formé (élingueur ou chef de manœuvre), pas élinguer,
- Ne jamais stationner sous une charge,
- Ne pas réutiliser les élingues à usage unique.





Prérequis

Compréhension orale du français.

Durée

En présentiel. 14 heures (2 jours). Jusqu'à 12 stagiaires maximum.

Formateurs

Formateur spécialisé justifiant d'une expérience terrain Bâtiment ou Travaux publics. Il est formé à la pédagogie via le process City'Pro.

Dispositifs de suivi

Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage.

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro certifié.

Méthodes pédagogiques

Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient

Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique type chasse aux risques sur le terrain.

Matériels pédagogiques

Une plateforme dédiée exclusivement à la formation PASI BTP® comprenant :

- Plateau technique équipé de matériels et outillages pour les mises en pratique concernant chacun des 10 risques : coffrage, étaiement, échafaudages, PIRL, outillages électroportatifs (et consommables), couverture et mannequin ou habit rempli de chiffons, etc...
- Une salle de formation théorique et pratique sur le même site que le plateau technique.

Validation des acquis

- Le test est constitué de 26 questions non aléatoires rédigées par le Comité de pilotage PASI BTP®.
- La réussite au test (81 % bonnes réponses minimum soit 21 bonnes réponses sur un total de 26) permet la délivrance d'une attestation de résultat PASI BTP®, valable sur tout le territoire français.

L'attestation nominative de résultat PASI BTP® générée par la plate-forme comprend les mentions suivantes : les nom et prénom du stagiaire, la date de passation du QCM et le résultat obtenu (a réussi ou a échoué), ainsi que l'organisme de formation ayant dispensé la formation. La durée de validité du PASI BTP® a été fixée à 10 ans.

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité

Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre

parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.





Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info.